

Types de protection	Base – 3 maladies	Enrichie – 25 maladies	Enfant – 28 maladies
Concepts	Individuel Multi-vie	Individuel Multi-vie	Individuel Multi-vie
Régimes	T10 T20 T75 T100 T100 libérée 20 ans	T10 T20 T75 T100 T100 libérée 20 ans	T75 T100 T100 libérée 20 ans
Âge d'adhésion	18 à 65 ans (T10, T75, T100) 18 à 55 ans (T20) 18 à 50 ans (T100 libérée 20 ans)	18 à 65 ans (T10, T75, T100) 18 à 55 ans (T20) 18 à 50 ans (T100 libérée 20 ans)	30 jours à 17 ans
Tranches de montant d'assurance	25 000 \$ à 99 999 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 2 000 000 \$	25 000 \$ à 99 999 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 2 000 000 \$	25 000 \$ à 99 999 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$
Montant d'assurance	Minimum : 25 000 \$ Maximum : 2 000 000 \$	Minimum : 25 000 \$ Maximum : 2 000 000 \$	Minimum : 25 000 \$ Maximum : 250 000 \$
Renouvellement	Les régimes T10 et T20 sont renouvelables jusqu'à l'âge de 75 ans.	Les régimes T10 et T20 sont renouvelables jusqu'à l'âge de 75 ans.	Non disponible avec la protection pour enfant
Transformation	Avant l'âge de 65 ans, les régimes T10 et T20 sont transformables sous le même type de protection, sans preuve d'assurabilité, en régimes T75 ou T100.	Avant l'âge de 65 ans, les régimes T10 et T20 sont transformables sous le même type de protection, sans preuve d'assurabilité, en régimes T75 ou T100.	Non disponible avec la protection pour enfant
Prestation additionnelle 10% du montant d'assurance jusqu'à 50 000 \$ (incluse)	Non disponible avec la protection de base	Angioplastie coronarienne Cancer de la prostate au stade A (T1a ou T1b) Carcinome canalaire in situ du sein Mélanome malin au stade 1A Payable une fois par assuré, la prestation additionnelle n'est pas déduite du montant d'assurance et le contrat demeure en vigueur.	Angioplastie coronarienne Cancer de la prostate au stade A (T1a ou T1b) Carcinome canalaire in situ du sein Mélanome malin au stade 1A Payable une fois par assuré, la prestation additionnelle n'est pas déduite du montant d'assurance et le contrat demeure en vigueur.
Garantie d'assistance (incluse)	Seconde opinion médicale, Référence médicale, Services administratifs, Assistance admission hospitalière et hébergement à l'extérieur de la province ou du pays, Assistance psychologique, Assistance médicale, Assistance convalescence, Services de conciergerie, Assistance juridique incluant l'assistance en cas d'usurpation d'identité		
Remboursement des primes (offert à l'émission du contrat seulement)	Remboursement des primes au décès (disponible avec tous les régimes) Remboursement des primes à l'échéance (disponible avec les régimes T10, T20 et T75) Remboursement des primes à la résiliation (disponible avec les régimes T75, T100 et T100 libérée 20 ans)		
Garanties supplémentaires	Avenant juvénile – 15 maladies couvertes (disponible avec les protections de base et enrichie seulement) Exonération des primes en cas d'invalidité totale (délai de carence : 4 ou 6 mois) Bénéfice en cas de fracture		
Protection complémentaire	L'assurance maladies graves peut être combinée avec les produits d'assurance Tempo Plus, vie temporaire, vie permanente et vie universelle.		
Frais de contrat	60 \$ pour l'assuré principal 25 \$ pour chaque assuré additionnel en multi-vie		

Types de protection	Base – 3 maladies	Enrichie – 25 maladies	Enfant – 28 maladies
Accident vasculaire cérébral (AVC)	✓	✓	✓
Cancer (avec risque de décès)	✓	✓	✓
Crise cardiaque (infarctus du myocarde)	✓	✓	✓
Anémie aplasique		✓	✓
Brûlures sévères		✓	✓
Cécité		✓	✓
Chirurgie coronarienne		✓	✓
Chirurgie de l'aorte		✓	✓
Coma		✓	✓
Infection au VIH dans le cadre de l'occupation		✓	✓
Insuffisance rénale		✓	✓
Maladie d'Alzheimer		✓	✓
Maladie de Parkinson		✓	✓
Maladie du neurone moteur		✓	✓
Méningite bactérienne		✓	✓
Paralysie		✓	✓
Perte d'autonomie		✓	✓
Perte de la parole		✓	✓
Perte de membres		✓	✓
Remplacement des valves du coeur		✓	✓
Sclérose en plaques		✓	✓
Surdité		✓	✓
Transplantation d'un organe vital		✓	✓
Transplantation d'un organe vital sur liste d'attente		✓	✓
Tumeur cérébrale bénigne		✓	✓
Autisme			✓
Dystrophie musculaire			✓
Fibrose kystique			✓

Le présent document est destiné à fournir une description sommaire d'un produit d'assurance offert par SSQ, Société d'assurance inc. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour une description complète des dispositions, exclusions et limitations, veuillez vous référer au contrat.